
Majd Kayyal : « le jour où on nous a mangés comme des chèvres noires »

Description

Par Majd Kayyal



Chèvres bédouines dans le désert du Naqab (photo : Wikimedia commons).

Une fois, un fanfaron sioniste a écrit un article racontant ses misères dans le désert du Naqab (Néguev), décrivant la voie difficile qu'il avait pris en faisant pousser du raisin Chardonnay pour faire du vin haut de gamme. Une fois, des chèvres errèrent dans son vignoble et commencèrent à y brouter. L'auteur chassa les chèvres, mais en garda une en otage lorsque deux jeunes bergères qui les accompagnaient refusèrent de lui obéir. « Le désert est à nous et nous y irons quand nous voudrons », lui dit l'une d'elles.

Le troupeau en question était constitué de chèvres noires, qu'on appelle aussi chèvres bédouines. Les chèvres et les colonisateurs sont les rivaux les plus anciens, liés par une hostilité qui sévit sur toute la Palestine, particulièrement au Naqab. C'est une bataille sur la terre : ses dimensions, sa forme et son usage. Le colonisateur introduit tout sur la terre et déclare la guerre à tout ce qui s'y trouve : insectes, plantes, arbres, animaux, pour changer les repères de la Palestine, pour refaçonner son habitat naturel et pour contrôler ses espaces. Mais la nature sert le droit de répondre à elle-même et quand elle le veut.

Pisotiner la loi

« Il est interdit à toute personne de posséder ou de faire paître des chèvres, sauf dans les limites de sa propre terre et dans un rapport autorisé d'une chèvre par 40 dounams [4 ha] de terres agricoles. » Cette disposition est le texte principal d'une loi de 1950 proposée par le Premier ministre alors, David Ben Gourion, connu pour son appétit vorace pour les terres du Naqab. La législation était intitulée « Loi de protection végétale (dommage par les chèvres) », mais dans les villages de Galilée et du Naqab, on la connaissait simplement comme « Loi des chèvres noires. »

Armés jusqu'aux dents de compétences agricoles, les législateurs sionistes qui votèrent cette loi maintenaient que les chèvres pâturant dans les zones boisées et montagneuses conduisent au phénomène agricole appelé surpâturage. Quand le bétail se nourrit intensivement dans des aires naturelles de

pâçturage, ceci accâ©lâre le processus de dâ©sertification et dâ©rosion des sols, perturbant lâ©quilibre â©cologique et la biodiversitâ©. Mais derriâre le texte brut et des justifications scientifiques, cette loi cache beaucoup dâ©aspects racistes et dâ©objectifs coloniaux, en bref saper lâ©levage palestinien â© lâ©avantage de lâ©agriculture sioniste. Pour lâ©levage animal palestinien, le pâçturage dâ©pend de la libertâ© de mouvement sur de vastes espaces naturels, tandis que le kibboutz et le moshav repose sur des types de bâ©tail qui peuvent âatre sur des territoires confinâ©s. Cette monopolisation juive de la production agricole en Palestine a une longue histoire. Pour ne prendre quâ©un exemple, les citoyens palestiniens dâ©Israâ©l nâ©ont droit quâ©â 0,3 % du quota de production dâ©oeufs du pays. En dâ©autres termes, 99,7 % de la production dâ©oeufs dâ©Israâ©l sont râ©servâ©s aux seuls fermiers juifs.

Cependant, ici, les buts commerciaux sont secondaires. La vraie obsession du sionisme est le contrâ©le complet des terres via lâ©â©trangement des mouvements des Palestiniens. Dans les annâ©es 1950, Israâ©l mit en place de nouveaux moyens pour contrâ©ler le territoire en toute insouciance : ils concentrâ©rent de force les Palestiniens dans des espaces fermâ©s, tant ruraux quâ©urbains, de Haâ©fa au Naqab. Ils imposâ©rent un râ©gime militaire et exigâ©rent des permis aux Palestiniens pour se dâ©placer jusquâ©en 1966. Avant cela, ils votâ©rent la Loi de la propriâ©tâ© des absents de 1950, permettant la confiscation des maisons et des terres dans tous les territoires occupâ©s en 1948. En 1960, lâ©Administration des terres dâ©Israâ©l (ILA) fut â©tablie pour gâ©rer les terres appartenant â© lâ©â©tat, au Fonds national juif et â© lâ©Autoritâ© de dâ©veloppement. Ce dernier organisme â©tait celui auquel les propriâ©tâ©s des terres des râ©fugiâ©s furent transfâ©râ©es. Au total, les terres dâ©tenues par lâ©ILA sont de 22 millions de dounams, soit 93 % de la terre de Palestine occupâ©e en 1948.

Comme le Bâ©douin dans la ville?

â© 88% de la population israâ©lienne nâ©est pas dans lâ©agriculture, que les Bâ©douins soient comme elle. Ce sera un changement radical signifiant que le Bâ©douin ne vivra pas sur sa terre avec son troupeau mais deviendra un citoyen â©! Ses enfants sâ©habitueront â© un pâ©re qui porte des pantalons, qui nâ©a pas de poignard et qui ne les â©pouille pas en public. Ils iront â© lâ©â©cole, peignâ©s et la raie faite. â©. Moshe Dayan, alors Ministre de lâ©agriculture du gouvernement Ben Gourion, â©crivit cela en 1963 en prâ©lude dâ©un discours sur â© lâ©urbanisation forcâ©e. â© Les maux infligâ©s par la Loi des châ©vres noires aux Palestiniens dans tout Israâ©l ne reflâ©tent quâ©une partie de la politique dâ©urbanisation forcâ©e qui eut un impact avant tout sur les Bâ©douins du Naqab. Sur les 90 000 personnes de 95 tribus vivant sur la terre du Naqab â© la veille de la Nakba, seuls 11 000 de 19 tribus restaient en 1952. Elles furent concentrâ©es dans un territoire â©quivalent â© 10 % des terres quâ©elles possâ©daient auparavant. Depuis les annâ©es 1960, cette politique a â©tâ© suivie de tentatives de vider les villages bâ©douins de leur population et de les concentrer dans sept â© townships â© planifiâ©s par Israâ©l.

En 1976, le gouvernement a constituâ© une unitâ© spâ©ciale, la â© Patrouille verte â©, pour faire appliquer les lois agricoles dans les â© espaces ouverts â©, telles que les terres confisquâ©es ou les zones naturelles, montagnes et plaines. La Patrouille noire, comme les Bâ©douins prâ©fâ©rent lâ©appeler, a confisquâ© beaucoup de troupeaux de châ©vres et les a vendus pour âatre abattus conformâ©ment â© la Loi des châ©vres noires, tout cela parce quâ©elle marchaient sur les soi-disant â© terres dâ©â©tat. â© Ces activitâ©s ont augmentâ© en 1980 â© cause de la relocalisation de bases militaires israâ©liennes du Sinaâ© au Naqab â© la suite des accords israâ©lo-â©gyptiens. En 2011, lâ©â©crivaine Daniella Carmi (connue pour son activitâ© politique dans les organisations antisionistes) a publiâ© une nouvelle sur les confiscations dâ©aprâ©s la Loi des châ©vres noires. Lâ©histoire tourne autour dâ©hommes, des sionistes de la patrouille verte qui pourchassent des Bâ©douins, prennent leurs troupeaux, violent un de leurs collâ©gues et parlent de leurs râ©ves dâ©un avenir brillant.

Ces derni res d cennies, la priorit  de la patrouille verte s est tourn e vers la d molition de maisons dans les villages b douins non reconnus. En 1998, une patrouille du d sert a tu  un jeune Palestinien au cours d une de ces op rations. De 2000   2005, ils se tourn rent vers la destruction de r coltes. Rien qu en 2002, ils ras rent 12 000 dounams (1200 ha) de terres cultiv es. Ces ann es-l , on assista   l utilisation d avons pour pulv riser des pesticides sur les r coltes b douines, y compris sur les fermiers eux-m mes et, au moins une fois en 2003, m me sur des enfants jouant dans les champs.

Les bienfaits du surp turage

Contribuant   l illusion d un pluralisme politique en Isra l, certains sionistes  « de gauche  » s opposent   la Loi des ch vres noires. Dans les ann es 1980, Isra l a commenc    recruter dans l arm e de nombreux B douins qui  taient soumis   toutes sortes de pers cutions et l  tranglements. Ils  taient utilis s essentiellement comme pisteurs : arm s de leur excellente connaissance de l environnement naturel, les B douins soldats marchaient tr s en pointe des brigades r guli res pour s assurer de la s curit  de la zone et pour la d barrasser des gu rilleros. Un sioniste  « de gauche  » s opposa   la Loi des ch vres noires parce qu elle emp chait les B douins de faire brouter leurs animaux, les privant ainsi de cette exp rience pratique  « sur le terrain  » et des qualit s de pistage qui  « doivent  tre inscrites dans le service militaire.  »

Quant   la description des ch vres b douines comme des menaces  cologiques, nous pouvons heureusement nous  pargner la migraine de nous appesantir sur l absence de documentation palestinienne, parce que les donn es isra liennes montrent, avec beaucoup d informations agricoles et environnementales, que les affirmations sur le surp turage  taient infond es. Les chercheurs ont not  l importance du p turage dans le contr le de la croissance et de la propagation des arbres et des arbustes qui contrarient la croissance et finalement l existence de l herbe et des fleurs sauvages, menant   son tour   la disparition des animaux et des oiseaux qui ont besoin d espace ouvert pour y vivre. Une  tude  cologique men e en Cr te, examinant les effets du p turage des ch vres dans des zones habit es a montr  qu il y avait 46 types de plantes herbac es sauvages l  o  les ch vres paissaient r guli rement, contre 10 ailleurs.

Le p turage b n ficie aux zones ouvertes de la nature en r duisant le danger de d parts de feu s  tendant rapidement dans la garrigue dense. En grignotant les arbustes, les ch vres r duisent la quantit  de mat riel inflammable et la densit  de v g tation. Les Palestiniens des pentes du mont Carmel   Ha fa se souviennent tr s bien des feux de for ts, et les plus  g s d entre eux racontent comment n anmoins leur b tail a  t  confisqu  et vendu pour l abattage conform ment   la Loi des ch vres noires. Qu on se souvienne aussi de l engouement d Isra l pour la plantation de for ts de pins, supprimant 6 millions d oliviers et cachant en m me temps les vestiges des villages palestiniens d peupl s.

Par nature, les pins poussent vers le haut et leurs c nes, expos  au feu, tendent   se r pandre   grande distance, augmentant ainsi le risque que ces feux de for ts s  tendent rapidement. Les pins tendent aussi   emp cher la croissance d arbres tels que les ch nes ou les lauriers connus pour leur r sistance au feu. Le pin est lui-m me incapable de se r g nerer apr s un feu. Tous ces facteurs d sastreux sont devenus malheureusement clairs au cours des incendies sur le mont Carmel.

Zaatar criminel

Deux groupes d Isra liens ont monopolis  l agriculture. Le premier se focalise sur la production commerciale et les exportations dans le monde (y compris les Etats arabes puisque nous sommes apparemment

trop occupés pour faire pousser nos propres récoltes !). Le second, se sont les fermiers « de niche » produisant des vins, des fromages et d'autres produits hauts de gamme dans le style de vie confortable des immigrants européens fatigués d'inventer des missiles et des tanks et revenus à mère nature.

Quant à nous, notre relation avec la terre est interdite et sous menace constante. La montagne est passée d'une partie de la nature entourant le village à une « réserve naturelle » claustrophobique asphyxiant ses habitants. La plaine est passée d'une terre de pâturage à une terre définie comme une zone agricole commerciale coupée des communautés palestiniennes vivant autour. La nature est passée d'une étendue qui vit et respire à un simple musée. La politique israélienne s'est basée sur le transfert des montagnes et des forêts à une « compagnie de protection de la nature » et a déclaré que la plupart des zones naturelles dans lesquelles nous vivions seraient des « réserves naturelles. »

Bien d'autres lois comme la Loi des chèvres noires ont été imposées, éliminant la possibilité pour les animaux de paître, et transformant graduellement les terres en « sanctuaires » pour le seul tourisme de loisir, en lieux à visiter, où flâner et apprécier le paysage au cours du week-end. Ces lois ont détruit la relation des villages avec les montagnes et les vallées. Notre plaisir d'enfant à cueillir le zaatar et à remplir des housses de coussins est devenu une transgression à poursuivre avec toute la rigueur de la loi, et la cueillette de fleurs entre deux amoureux est devenue un crime impardonnable.

Cet écrit a été d'abord publié en arabe par le journal Assafir en 2014. À l'époque, l'auteur était détenu par les autorités israéliennes après son retour d'un voyage au Liban.

Traduction : JPB pour l'Agence Média Palestine

Source: [Nakba files](#)

date créée
2017/01/16